



Dette caisse allocations familiales

Par **Géraldine BAT**, le **21/05/2010** à **14:44**

Bonjour,
Début 2000 la CAF des Yvelines a continué de me verser des allocations logement social auxquelles je n'avais pas droit.
Ainsi en 2003 la CAF me réclamait plus de 3 000 €.
En raison de plusieurs périodes de chômage, je dois encore à ce jour 450 €, et suis convoquée au TGI.
A ce jour je suis de nouveau sans emploi.
Est-il possible d'annuler cette dette ?
Quels sont les risques que j'encours ?
Merci par avance pour votre réponse.
Cordialement,
Géraldine BAT